

[Text]

is entitled to choose, can he choose it at random within the 50,000 acres or is that 50,000 acre block in turn sectioned off into smaller squares?

Mr. Hunt: It is sectioned off into 80 or 100 squares, as close to a square mile as we could come on a geodetic basis; then he is limited in his choice and he may take a maximum of three by five and four by four.

Mr. Chairman: So that it would be rather difficult, if any kind of a major discovery were made, for a permit holder, with the initial allotment, to retain useful control of the entire oil field for himself initially.

Dr. Woodward: Each one of these small squares is kitty-cornered, but if they are adjacent they have to be separated by a square of a mile distance. So there is a corridor acreage on each one of these.

Mr. Hunt: I think you are right. There might be the occasional situation where a field happens to lie on the corner of four permits and in that situation he could select a lease in any one of the four areas I am indicating. Even so, it is unlikely that would cover the whole of the field. One thing against him is that the leasing requirements prevent him from drilling in certain places. Suppose he drills a discovery well where I am indicating on the map. Now the Minister, in his discretion, can indicate to that developer that he may not drill another well within another four and a half miles before he goes to lease. So he is in a bit of a quandary what to do

It does mean that he will probably have to make his lease selection without knowing fully the extent, the shape or the configuration of the field. So that, on the one hand, if he is near a boundary there is something in his favour; on the other the very leasing requirements work against him. While I would not say that on average we would expect, say, a whole 50 per cent of the reserves of any field, I think it would be at least 14 plus.

Mr. Chairman: You indicated the Minister still has the power, without breaking any contractual arrangements presently in existence with any of the permit holders, to do what he likes with the Crown reserves. And when I say "what he likes" I mean that irrespective of any order to date, for example, he could, turn the Crown reserve over to a Crown oil corporation, a national development corporation or a Panarctic-type venture and that there would be nothing which, contractually or legally, would prevent the

[Interpretation]

permis peut choisir, est-ce qu'il choisit au hasard dans les 50,000 acres ou est-ce qu'ils sont divisés en parcelles?

M. Hunt: Ils sont divisés en 80 ou 100 carrés qui sont à peu près un mille carré, et il peut choisir un maximum de trois carrés sur cinq ou de quatre carrés sur quatre.

Le président: De sorte que ce serait assez difficile s'il y avait une découverte majeure, pour le détenteur du permis, avec la parcelle qui lui est consentie initialement, de conserver un contrôle utile de la nappe pétrolière pour lui seul?

M. Woodward: Chacun de ces petits carrés est jalonné, mais s'ils se touchent ils doivent être séparés par un espace d'un mille. Il y a donc un corridor tout autour.

M. Hunt: Je pense que vous avez raison. De temps à autre, il pourrait arriver qu'une nappe se trouve au coin de quatre zones appartenant à des détenteurs de permis. Dans ce cas, il peut choisir une de ces quatre concessions. Mais il est peu probable qu'il puisse obtenir tout le gisement. Une chose qui joue contre lui, c'est que les conditions du bail ne lui permettent pas de forer partout. Supposons qu'il fore et qu'il découvre un puits à l'endroit que j'indique sur la carte. Le ministre, à sa discrétion, peut indiquer à cet exploitant qu'il n'a pas le droit de faire un autre forage dans un rayon de 4 milles et demi avant d'obtenir son bail. Donc, il ne sait pas très bien que faire. Il devra probablement faire son choix de concession sans savoir exactement quelles seront l'étendue et la forme du champ. De sorte que si, d'une part, il est près d'une frontière, il est avantage, mais, d'autre part, il y a certaines exigences du bail qui sont à son désavantage. Je ne dirai pas que, dans l'ensemble, on pourrait attendre 50 p. 100 des réserves, mais ce serait au moins 14 p. 100.

Le président: Vous avez dit que le ministre avait toujours le pouvoir, sans enfreindre la moindre disposition contractuelle actuelle avec aucun des détenteurs de permis, de faire ce qu'il veut avec les terres de la Couronne?

Et, lorsque j'ai dit «peut faire ce qu'il veut», je veux dire qu'indépendamment de tout ordre antérieur, il pourrait, par exemple, céder les terres de la Couronne à une société pétrolière de la Couronne, ou une société nationale de développement ou une entreprise genre Panarctic, et il n'y aurait rien, dans le